

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité Syndical du 29 janvier 2026

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – RH - COMMUNICATION

- a. Modification des statuts.
- b. PCRS-Positionnement de la FDEE19 en tant qu'Autorité Publique Local Compétente
- c. Fond de Solidarité Logement
- d. Retour sur le programme Ecopousse

2. FINANCES-MARCHE PUBLIC

- a. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
- b. Répartition de la redevance de concession pour 2026
- c. Répartition de la TICFE pour 2026
- d. Complément Article 8 – Répartition
- e. Répartition des aides – programme Eclairons Demain - CEE
- f. Convention de partenariat CD19/FDEE19 Clauses Sociales des marchés publics

3. ECLAIRAGE PUBLIC

- a. Information Programme 3R-EP
- b. Information sur le suivi des commandes (horloges) d'éclairage public

4. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

- a. Programmes FACE 2026 – Arbitrage et Validation des affaires.
- b. Programme de travaux : Bornes foraines
- c. RELIQUAT des Réseaux en conducteurs nus

5. QUESTIONS DIVERSES

« Bonjour à tous. Donc, avant de vous dire quelques mots et de passer à l'ordre du jour, je vais faire l'appel des délégués. Donc, je vous remercie d'être venus aussi nombreux.

Merci à Monsieur le payeur départemental de s'être joint à nous, pour cet après-midi de travail consacré en grande partie aux questions budgétaires, plus particulièrement au débat d'orientation budgétaire, qui doit être présenté dans les dix semaines précédant le vote du budget. Concernant les dossiers que j'ai évoqués lors de notre dernière réunion, quelques informations.

Pour ce qui est du nouveau dispositif remplaçant l'ARENH, il n'y a pas de nouvelles. Par contre, de nouvelles informations sont arrivées hier.

En effet, la FNCCR demande au gouvernement de renoncer au projet du Département de devenir le chef de file des réseaux de proximité. Le risque serait que, avec ce nouveau rôle de chef de file, les départements s'immiscent dans la gestion des réseaux électriques et veuillent ensuite récupérer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) avec, bien sûr, les recettes des taxes sur l'énergie associées.

Devant la FNCCR, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la décentralisation rassure. Il n'y aura pas de compétence sur les réseaux électriques au département. Ce dont il est question, c'est d'avoir une réflexion commune entre le Préfet et le Président du Conseil Départemental sur l'ensemble des réseaux et d'avoir une vision partagée, pas forcément commune, pour savoir ce qu'il existe, notamment ce qui se passe et voir comment améliorer les choses.

C'est ce que j'ai retenu des propos de Madame la Ministre, on ne l'imposera pas. C'est Madame la Ministre qui place désormais les échanges entre les représentants des associations d'élus et les ministères concernés pour couvrir le futur projet de Loi de décentralisation que le gouvernement n'est pas certain de pouvoir présenter au Parlement avant les municipales. De mon côté, j'ai remis au Sénateur Chassaing la motion prise par la FNCCR le 11 décembre dernier, lors de son assemblée générale.

Vendredi dernier, son attaché parlementaire m'a confirmé que ce serait sur la base du volontariat. Par contre, hier, la FNCCR, dans la perspective du projet de loi relatif à la décentralisation qui pourrait être présenté en Conseil des ministres au mois de février, la proposition du gouvernement d'introduire dans ce texte un dispositif désormais à reconnaître au Département un rôle de chef de file des réseaux de proximité en matière de distribution d'électricité, de gaz, d'eau potable et de communication électronique. Si les questions légitimes que l'on peut se poser pendant un temps sur le contenu concret de cette notion de chef de file, dès lors que la compétence en matière de distribution d'électricité resterait à attribuer aux collectivités locales, communes et gouvernantes, au moins la situation a le mérite d'être beaucoup plus clair.

Depuis, une déclaration des départements de France montre la volonté de leur attribuer la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution. En résumé, tout cela commence à devenir compliqué.

Alors, chef de file, vous allez me dire, qu'est-ce que c'est un chef de file ? J'ai regardé ce matin, chef de file, notion juridique désignant une collectivité, un groupement chargé de coordonner l'action publique dans un domaine de compétences partagées, sans hiérarchie sur les autres acteurs.

Par exemple, la Région est chef de file en matière de transition énergétique. Finalement, ça veut dire beaucoup de choses et pas grand-chose.

Si les départements veulent devenir AODE alors la Fédération n'existera plus.

À Paris, il y avait une réunion des Directeurs des syndicats d'électrification à laquelle Monsieur BARTHUEL n'a pas pu assister. Le directeur du Lot-et-Garonne nous tiendra au courant. Voilà ce que je pouvais vous dire.

En février, la Loi de décentralisation sera présentée au Conseil des Ministres. Il faudra aussi qu'elle passe à l'Assemblée. C'est une affaire à suivre de très près.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Quel est l'intérêt ? Monsieur... Alors, en deux mots. Moi, je ne suis pas là pour faire la polémique.

Le gouvernement propose de décentraliser, on ne décentralise pas, puisqu'on regroupe, il y a des recettes à récupérer dans les réseaux électriques, au sein des contrats de concession, la redevance, la taxe sur l'électricité...

Parce que l'eau, c'est la catastrophe. Et il faudra trouver de l'argent partout pour remplacer les conduites.

Il y a beaucoup de départements où la fibre a été gérée par les départements. Dans ce cas-là, on recentralise.

Notre force est que nous passons dans les secteurs pour discuter avec les élus. Cela permet de faire avancer les choses.

Si le plus important est dit, et pas des moindres, nous allons passer à l'ordre du jour. »

Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu du comité syndical du 12 décembre.

Approuvée à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Ali YACINE est désigné comme secrétaire de séance

1. ADMINISTRATION GENERALE – RH – COMMUNICATION

a. Modification des statuts.

Chaque commune a eu à se prononcer sur la modification des statuts.
La modification des statuts a été adoptée par la majorité des membres.

Total des Réponses	212 Communes Adhérentes	217 830 Habitants	193 Réponses	195 494
--------------------	-------------------------------	----------------------	--------------	---------

Règle :

soit les 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population totale	141	108915	136,6%	179,5%
soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population	106	145220	182,1%	134,6%

Donc, il fallait répondre au moins à une des deux règles du tableau présenté.
En effet, pour la règle des 2/3 des communes, 141 ont délibéré alors qu'il en fallait 106 ce qui représente 136,6%. Et, pour la règle de la moitié des communes, on est à 182%.
L'arrêté de M. le préfet est en cours de signature.

Monsieur DUMOND soumet la délibération aux voix.
Approuvée à l'unanimité.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il a demandé au service du Contrôle de Légalité de la Préfecture si on pouvait inscrire dans l'arrêté préfectoral une double date. La réponse est négative.
Pour cette raison, il faut délibérer pour que la deuxième partie, c'est-à-dire la modification du périmètre des secteurs, soit seulement prise d'effet après le 23 mars prochain, puisqu'il y a des élections municipales. C'est une précision qui explique pourquoi il faut délibérer en deux temps la mise en place de l'arrêté de modification des statuts.

Approuvée à l'unanimité.

b. PCRS-Positionnement de la FDEE19 en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente

Suite à la réunion de la présentation du PCRS entre le Président du Département et le Président de la FDEE19, le Département, les deux syndicats d'énergie proposent de se constituer pilotes pour la mise en place d'un PCRS.

Pour rappel, un plan de corps de rue simplifiée (PCRS) est une photo aérienne haute précision du territoire destinée à servir de fonds de plan voirie et de supports cartographiques échangeable et mutualisable pour satisfaire la législation en vigueur. C'est le décret DT-DICT qui demande ça, avec des précisions très fines, et permettre des usages très différents en fonction des partenaires. Il est un socle cartographique entre les collectivités, les EPCI et les gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises de travaux, puisqu'il y a certaines choses qui sont obligatoires.

Les objectifs sont d'améliorer la précision du repérage des réseaux pour éviter les accidents, de constituer une base de données structurée et normalisée, d'optimiser les coûts portés par chacun des actions en mutualisant, de partager un fonds de plan unique, de fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs.

Un premier Comité de Technique aura lieu le 30 janvier prochain pour définir les axes de travail, coordonner les actions et définir le panel de partenaires à solliciter.

On va solliciter, à part les collectivités locales, les EPCI, la DDT, tous les syndicats réseaux, les chambres consulaires, le département et tous ceux qui peuvent être intéressés par un fonds de plan unique.

En effet, les géomètres ne seront plus sollicités pour relever le cadastre lors de projets. Enedis qui nous cède les plans afin d'inclure les réseaux électriques sur ce PCRS. Pour les réseaux sensibles, les échéances étaient 2020 pour les communes urbaines et 2026 pour les communes rurales, c'est pour cette raison que la FDEE19 avait repéré tous les réseaux d'éclairage public il y a deux ans, pour être à jour de ces dates-là.

Sans question complémentaire de l'assemblée, Monsieur DUMOND propose de se prononcer pour positionner la FDEE19 en tant qu'Autorité Publique Locale Compétence (APLC) dans le cadre du PCRS.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

c. Fond de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur DUMOND rappelle que, depuis plus de 12 ans, que la Fédération abonde le Fonds de Solidarité logement avec la somme de 2 000 euros. Tous ceux qui abondent ce fonds de solidarité logement ont été relancés pour demander une augmentation de participation.

Après avis de la commission et du bureau, il est proposé d'octroyer 500 euros de plus cette année ce qui ramène la somme à 2 500 €.

Il rappelle que le fonds de solidarité logement est géré par un organisme qui s'appelle l'AFADIL. Cet organisme se charge de répartir les fonds.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

d. Ressources humaines.

Christophe Poullain, technicien de la Fédération, a été désigné assistant de prévention par la FDEE 19. Il a suivi une formation pendant 3 jours.

Une partie de la formation s'est déroulée à la Fédération avec des membres d'autres collectivités. Par autorité du Président, il est autorisé à prendre cette fonction et devra consacrer un maximum de 4 heures par mois, si nécessaire.

Il rappelle que c'est obligatoire dans une collectivité.

e. Retour sur le programme Ecopousse

Monsieur DUMOND explique que le programme Écopousse remplace le concours Eco Loustic.

Lors de la commission Administration Générale Communication, la société Éco-CO² a présenté, avec la participation du CPIE de la Corrèze, la première séance d'information des élèves des écoles concernées par notre proposition d'Écopousse.

Etat d'avancement du programme :

Le déploiement concerne actuellement 33 classes et 647 élèves. L'objectif total est de 99 ateliers. A ce jour, 37 ateliers sont proposés comme réalisés ou en cours de réalisation, dont un atelier prévu l'après-midi du 16 juin 2026. L'ensemble des ateliers n°1 a été réalisé. Les ateliers n°2 ont débuté le 6 janvier 2026.

Contenus supplémentaires. Plateforme « les minutes »

Une question a été posée au CPIE concernant l'utilisation de la plateforme « Les Minutes » par les enseignants. Le CPIE a notamment cité l'exemple de la classe de Brignac-la-Plaine qui a mis en place un temps hebdomadaire dédié à l'utilisation de la plateforme avec ses élèves.

Concours.

Le CPIE nous a fait part de retours très positifs du terrain concernant le volontariat des enseignants pour déposer une réalisation dans le cadre d'un concours.

A ce jour, le nombre d'intentions de participation a été exprimé et certaines classes ont même initié un projet spécifiquement dans cet objectif. Cela va s'étendre sur toute la période scolaire et concerne les classes depuis la Grande section maternelle jusqu'au Cours Moyen.

Il y a de très bons retours, les enfants sont très intéressés, même les tous petits. Un lien sera envoyé à toutes les communes pour devenir jury, c'est à dire à chaque élu des écoles qui s'inscrivent au concours. Ils devront dire ce qu'ils pensent du concours pour mettre une note et pour inciter les élèves de sa classe de valoriser leur travail. Madame CHIFFRAY enverra les liens à toutes les communes de notre territoire pour pouvoir valider et puis voter sur ces équipements, sur ces formations qui vont le faire. Le concours est national, toutes les écoles de France font partie du concours.

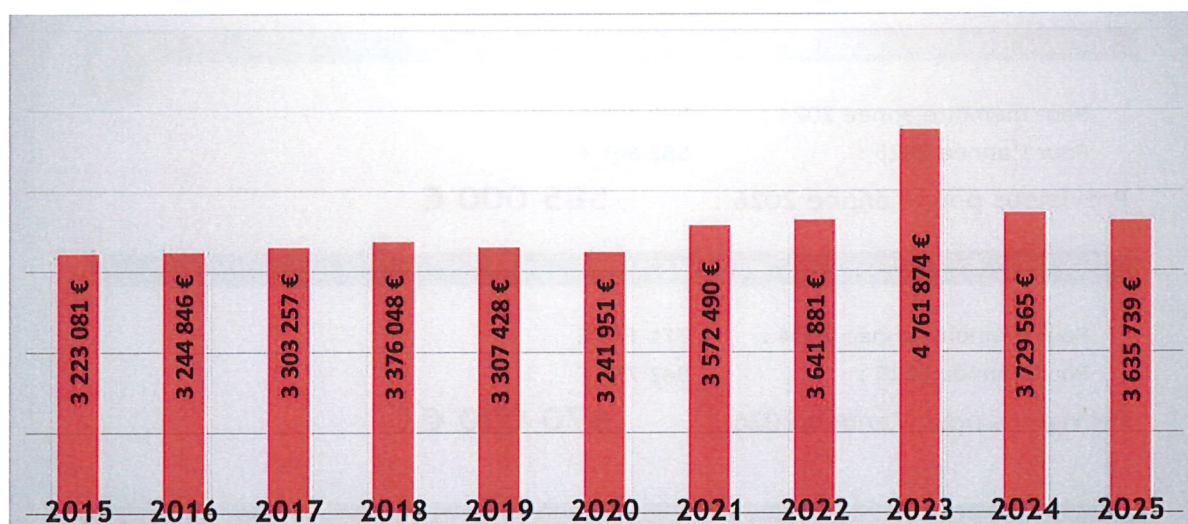
Monsieur BARTHUEL ajoute que plus il y aura de votes pour les écoles corréziennes, mieux ce sera. C'est la raison pour laquelle il faudra aussi divulguer ce lien aux parents d'élèves, aux adjoints, aux élus et ainsi de suite et balayer un peu tout le monde qui est autour de soi pour pouvoir mettre une bonne note ou une note concrète.

2. FINANCES-MARCHE PUBLIC

a.Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur DUMOND rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se faire dans les 10 semaines avant le vote du budget.

Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)



Il y a plus d'argent à répartir. 3 635 739 par rapport à 3 729 565 euros en 2024. En effet, il y a de plus en plus d'autoconsommation et donc, moins d'électricité qui va dans le sens réseau habitation. Donc, pour 2026, il est proposé d'inscrire 3,6 millions. Véronique BIGOURIE gère la répartition intégrale de cette taxe dans les secteurs.

Secteurs	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
ARGENTAT	71 373,74 €	78 760,61 €	80 215,19 €	82 426,74 €	93 024,00 €	79 073,97 €
AYEN	124 313,98 €	200 039,75 €	228 469,63 €	222 339,55 €	250 925,96 €	213 295,48 €
BEAULIEU	75 053,86 €	79 079,62 €	80 312,13 €	82 805,73 €	93 451,73 €	79 437,54 €
BEYNAT	98 761,39 €	109 299,30 €	108 876,73 €	113 102,21 €	127 643,51 €	108 501,15 €
BMT	281 523,88 €	295 973,19 €	301 231,92 €	309 628,04 €	349 436,36 €	297 032,69 €
BRIVE	659 838,52 €	713 208,93 €	733 759,41 €	749 898,29 €	846 310,47 €	719 393,03 €
EGLETONS	166 339,20 €	190 327,44 €	175 311,27 €	189 491,19 €	213 854,13 €	181 782,73 €
HTE-VEZERE	168 724,54 €	184 803,24 €	184 822,36 €	191 731,45 €	216 381,50 €	183 931,61 €
LA ROCHE CANILLAC	44 359,16 €	50 153,66 €	50 796,10 €	52 486,45 €	59 233,68 €	290 658,96 €
LARCHE	267 447,42 €	290 306,35 €	294 250,56 €	302 984,30 €	341 938,00 €	50 350,93 €
LUBERSAC	165 295,33 €	176 457,54 €	178 635,80 €	184 174,43 €	207 853,30 €	176 682,02 €
MERCOEUR	68 460,81 €	74 746,79 €	75 627,88 €	78 064,55 €	88 101,77 €	74 889,41 €
MEYSSAC	125 599,27 €	136 345,87 €	144 053,94 €	145 392,45 €	164 084,96 €	139 477,62 €
ORNAC	268 728,60 €	285 294,87 €	294 680,74 €	300 577,87 €	339 222,58 €	288 350,84 €
SEILHAC	183 789,34 €	197 997,25 €	198 190,15 €	205 375,11 €	231 779,62 €	197 020,58 €
ST PRIVAT	97 958,46 €	108 768,39 €	106 472,06 €	111 563,44 €	125 906,29 €	107 024,75 €
STE FEREOLE	85 813,10 €	91 754,93 €	94 321,21 €	96 271,32 €	108 648,19 €	92 354,81 €
TULLE NORD	148 429,42 €	159 489,60 €	161 825,08 €	166 555,14 €	187 968,42 €	159 779,74 €
TULLE SUD	138 930,35 €	149 682,69 €	150 028,82 €	155 170,21 €	175 120,09 €	148 857,87 €
COMMUNE DE BEAULIEU	42 455,63 €	46 119,33 €	50 392,42 €	49 871,52 €	56 283,44 €	47 843,27 €
Total	3 283 196,00 €	3 618 609,35 €	3 692 273,40 €	3 789 909,99 €	4 277 167,98 €	3 635 739,00 €

Redevance des concessions R1-Fonctionnement

REDEVANCE DE CONCESSION R1 - FONCTIONNEMENT



Pour mémoire année 2024 : 579 281 €

Pour l'année 2025 : 582 665 €

Prévisions pour l'année 2026 : 585 000 €

REDEVANCE DE CONCESSION R2 - INVESTISSEMENT

Pour mémoire année 2024 : 771 173 €

Pour l'année 2025 : 842 750 €

Prévisions pour l'année 2026 : 870 000 €



C'est une formule qui est basée sur les kilomètres de ligne, sur le nombre d'abonné. Elle est révisée tous les ans. Donc, c'est la formule.

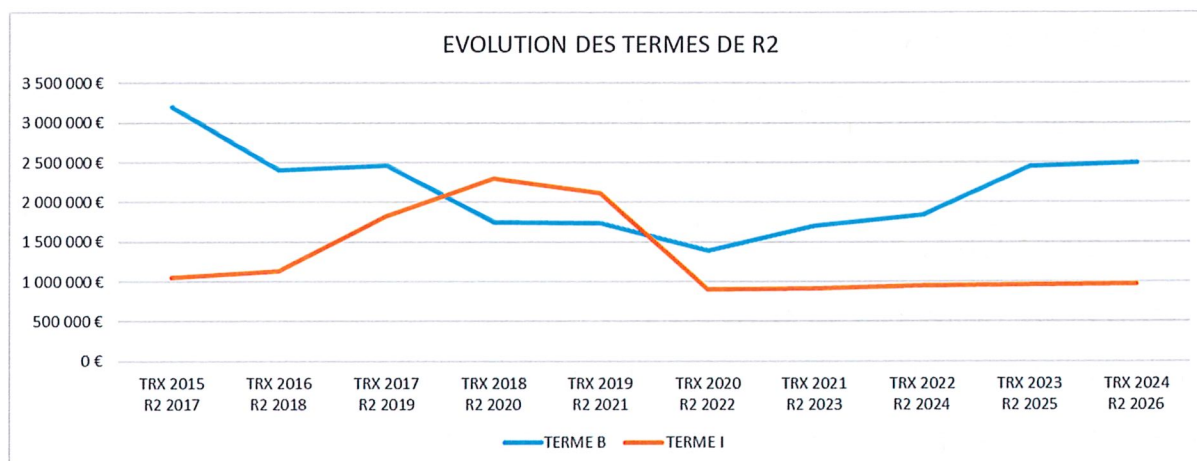
Redevance de concession R2 -Investissement

La redevance de concessions est basée sur tous les travaux en autofinancement qui ne sont ni éligibles à la PCT ni au FACE auxquels il faut ajouter les travaux d'éclairage public.

Les travaux d'éclairage public sont basés sur 4 euros par habitant et d'un coefficient d'actualisation.

Ces 4 euros par habitant représentent le plafond que l'on ne peut pas dépasser. C'est dommage parce qu'avec les rendements, on aurait pu mettre beaucoup plus. Ce qui est pris en compte est la partie des travaux dans les cas de dissimulation qui représente entre 800 000 à 900 000 € de travaux. Madame BIGOURIE gère ce dossier. ENEDIS doit donner le chiffre avant le 1er juillet.

La redevance de concession R2 varie avec les investissements.



Part couverte par le tarif (PCT)

Pour mémoire, en 2024, on avait touché 657 272€ soit 40% des travaux Hors Taxe.
 Pour l'année 2025, on a touché 258 539€. Ça veut dire que les extensions sont vraiment en perte de vitesse. Donc, il n'y a pas de secret, maintenant tout est payant, c'est le pétitionnaire qui paye l'intégralité, moins les 40% de la PCT.

Monsieur BARTHUEL précise que la PCT est reversée intégralement dans les secteurs.

La prévision pour 2026 est de 300 000 euros.

En résumé, le récapitulatif est le suivant :

	Pour mémoire 2024	Pour mémoire 2025	2026
TOTAL	2 007 716 €	1 683 954 €	1 755 000 €
REDEVANCE R1	579 281 €	582 665 €	585 000 €
REDEVANCE R2	771 173 €	842 750 €	870 000 €
PCT	657 262 €	258 539 €	300 000 €

Redevance de PCT, répartition vers les secteurs.

	ANNEE 2024	ANNEE 2025	2026
Reliquats BP FDEE 19	698 290 €	298 879 €	385 000 €
R2 vers Secteurs	777 238 €	700 275 €	770 000 €
R2 vers Communes Urbaines	122 298 €	109 726 €	100 000 €
PCT	109 890 €	274 624 €	200 000 €
SECTEURS-Complément ART8	300 000 €	300 000 €	300 000 €
TOTAL	2 007 716 €	1 683 954 €	1 755 000 €

La partie R2 est répartie sur les secteurs et, en partie, vers les communes urbaines. Sur les 2 755 000€, le budget principal conserve seulement 385 000€.

La participation des communes

Monsieur DUMOND rappelle que, à compter de l'année 2025, toutes les communes versent une participation de 3 € par habitant suite à la mise à la charge des extensions de réseau aux pétitionnaires des demandes d'urbanisme selon la loi APER de 2023.

Pour mémoire, en année 2024 : 759 200 € dont 693 604 € fiscalisés et pour l'année 2025 : 365 000 € dont 351 849 € fiscalisés

La prévision pour l'année 2026 est de 400 000 €

FACE – ELECTRIFICATION RURALE – Subventions investissements

Monsieur DUMOND rappelle les montants octroyés les années précédentes :

Années de Dotation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants de Dotation	2 503 022 €	2 474 149 €	2 172 113 €	2 046 408 €	2 092 687 €	2 139 868 €	2 194 314 €	2 131 750 €	2 077 401 €	2 198 661 €
DELTA	-205 594 €	-28 873 €	-302 036 €	-125 705 €	46 279 €	47 181 €	54 446 €	-62 564 €	-54 349 €	121 260 €
%	0,05%	-1,15%	-12,21%	-5,79%	2,26%	2,25%	2,54%	-2,85%	-2,55%	5,84%

Pour 2026, on peut se baser sur une dotation FACE, tout confondu, de 2 200 000 euros.
Monsieur DUMOND rappelle que le FACE participe à 80% sur les travaux hors-taxe.

DOTATION ARTICLE 8 du Cahier des Charges de Concession

Monsieur DUMOND indique que l'article 8 est une somme qui est prévue au cahier des charges pour l'embellissement auquel ont été associés les faibles sections. ENEDIS souhaite moduler les termes financiers au regard de l'éradication des fils nus et du renforcement de réseaux Basse Tension torsadé T35 et T50 en zone accidentogène (boisée).
Les travaux proposés à ENEDIS ont été acceptés.

Pour 2026, la redevance de l'article 8 sera de 300 000 euros.

FCTVA - Travaux d'Eclairage Public.

Les travaux d'éclairage public de l'année N-2 d'investissement sont éligibles au FCTVA. Pour mémoire, en 2024, avait touché 373 854 euros de FCTVA et pour l'année 2025, 420 839 euros.
Pour l'année 2026, le montant du FCTVA a déjà été communiqué par la Préfecture : 840 931 euros.
Pour rappel, en 2024, les travaux de l'opération ECLAIRONS DEMAIN ont commencé.

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Des CEE ont été récupérés dans le cadre de la valorisation de travaux d'Eclairage Public ECLAIRONS DEMAIN : 32 440 € en 2024, 163 991 € en 2025.

En prévision pour l'année 2026, il est proposé la somme de 600 000 €.

Donc, pour information, les 8% prévus pour le programme ECLAIRONS DEMAIN correspondent à la somme de 511 208 €.

La FDEE19 a commencé à vendre des certificats d'énergie. Le tarif est intéressant : 9,3 euros du MWh qui correspondent bien aux 8 % mais seront amputer des frais de contrôle demandé par l'Etat pour justifier les économies d'énergie réalisées.

EMPRUNTS INTRACTING Banque des Territoires – ECLAIRONS DEMAIN



Rappel du Montant des 2 emprunts : **6 562 000 €**

Nombre d'échéances de remboursement 1^{er} emprunt : 8

Nombre d'échéances de remboursement 2^{ème} emprunt : 7

Montant de remboursement 2026 : Capital = **847 872 €**
Intérêts = **106 970 €**



Le montant des deux emprunts représente 6 562 000 €. Ils s'éteignent donc au même moment. Le taux est de 2%. Le remboursement de l'emprunt (capital et intérêts) est réparti dans les secteurs en fonction des travaux qui ont été réalisés.

TOTAL DES RECETTES

Le total des recettes est de 12 995 000 €, soit un peu plus que l'année précédente (12 123 000 €)

TOTAL 2026	11 225 960 €	Tendances
Taxe sur l'Electricité	3 600 000 €	=
Redevances et PCT	1 755 000 €	+
Participations des communes	400 000 €	--
Subventions FACE	2 200 000 €	+
Subvention ENEDIS	300 000 €	=
F.C.T.V.A.	840 960 €	+++
Participations des communes FT et EP	1 530 000 €	+
C.E.E.	600 000 €	++

Monsieur DUMOND rappelle que la plupart des communes auront tout remboursé en deux ou trois ans, sauf quelques communes qui ont étalé sur 7 ans. Pour mémoire, en 1995, on avait 12 995 000 euros.

DEPENSES HORS TRAVAUX

Monsieur BARTHUEL prend la parole pour détailler les frais de fonctionnement :

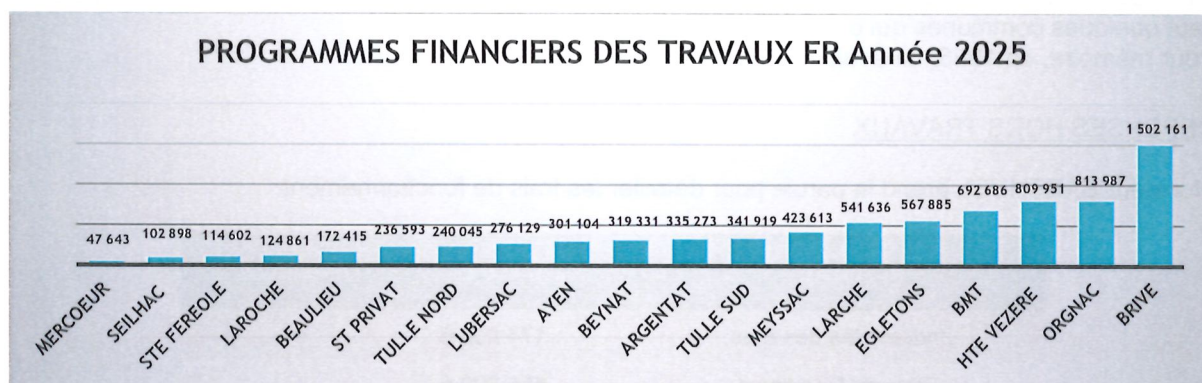
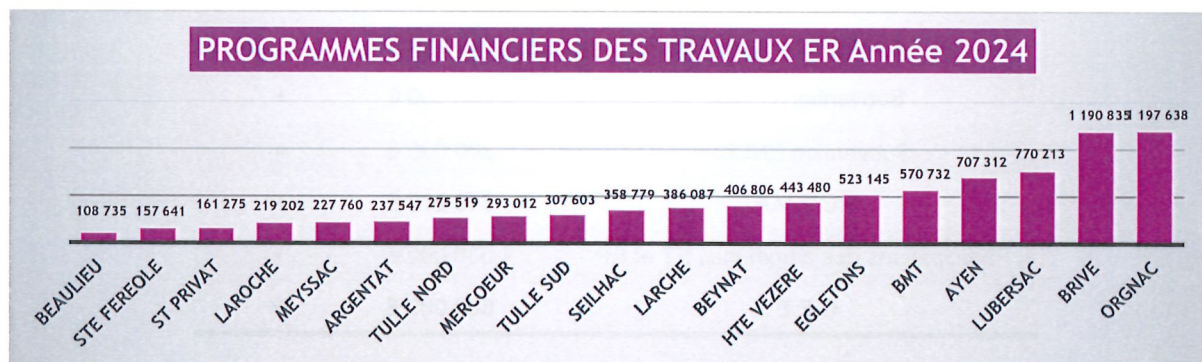
TOTAL	2 270 400 €	Tendances
Indemnités des Elus	174 000 €	=
Frais de Personnel	685 800 €	+
Frais de Fonctionnement	343 400 €	+
Versement aux Communes	100 000 €	-

Annuités d'Emprunt	967 200 €	=
--------------------	-----------	---

Les techniciens et directeurs ont fait l'objet d'une revalorisation salariale ce qui représente une augmentation de 15 000 euros. Les charges de la CNRACL ont aussi augmenté. La FDEE19 compte un agent de plus en la personne de Jean-François Guyot, technicien principal.

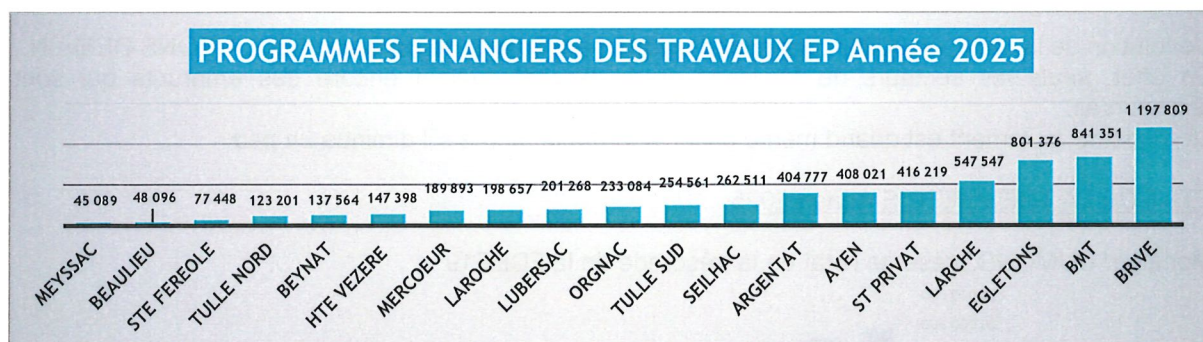
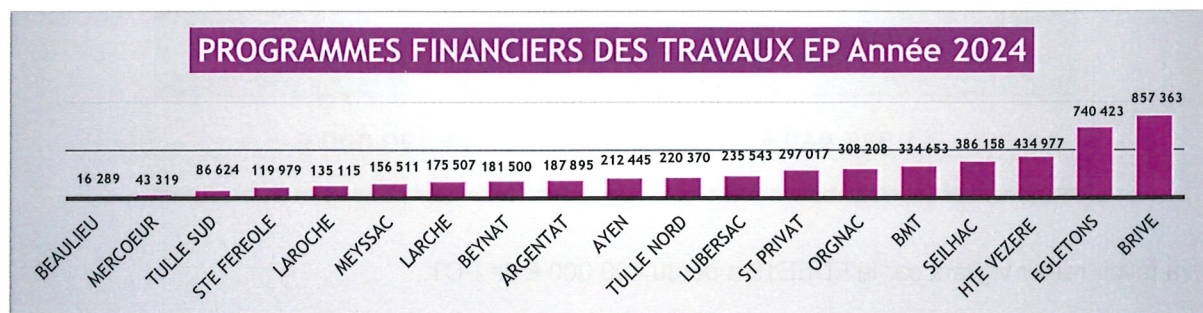
	Agents 2024	Agents 2025	Agents 2026
TOTAL	13+4	13+4	12+4
Titulaires Temps Plein	7	7(+1)	9
Contractuels Temps Plein	3	3	3
Titulaires Temps Non Complet	2	2	1
Contractuels Temps Non Complet	1	1(-1)	0
Alternant	1	1	0
Mise à Disposition	4	4	3

TRAVAUX – Financement des programmes ER2025 TTC



La baisse des travaux d'électrification rurale est due à l'implication des entreprises sur l'éclairage public en 2025 avec l'opération ECLAIRONS DEMAIN. En conséquence, il a été fait un peu moins d'électrification rurale.

TRAVAUX – Financement des programmes EP2025 TTC



ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux EP ont considérablement augmenté rapport aux autres années.

Il présente ensuite les chiffres par catégorie de dépenses :

	TOTAL	dont Autofinancement
TOTAL	8 920 000 €	4 630 000 €
Electrification Rurale	5 800 000 €	2 945 000 €
Eclairage Public	2 500 000 €	1 300 000 €
Réseaux Téléphoniques	450 000 €	225 000 €
IRVE	170 000 €	60 000 €

Dépenses prévisionnelles 2026 :

TOTAL	11 190 000 €
HORS TRAVAUX	2 270 400 €
TRAVAUX	8 920 000 €

RECAPITULATIF RECETTES / DEPENSES

RECETTES	DEPENSES
11 225 960 €	11 190 000 €

Il va falloir rester vigilant car la FDEE19 a perdu 400 000 € de PCT.

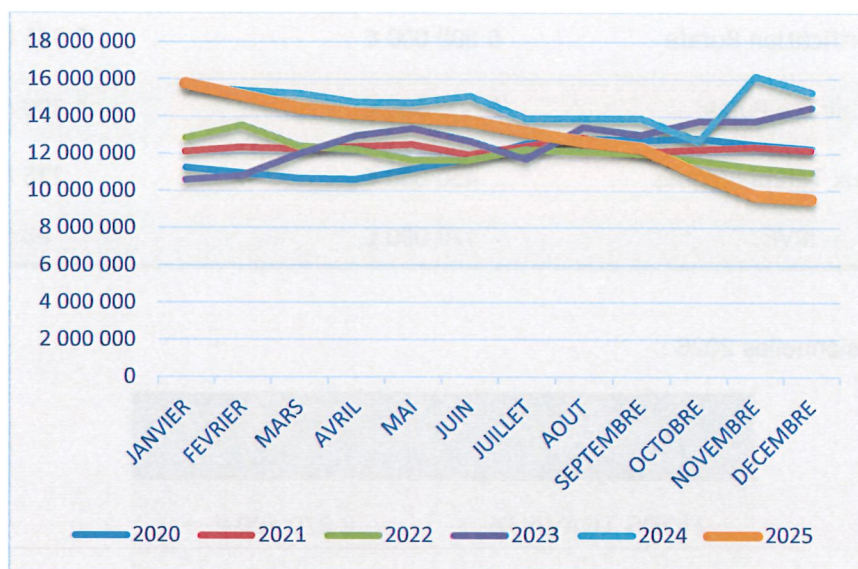
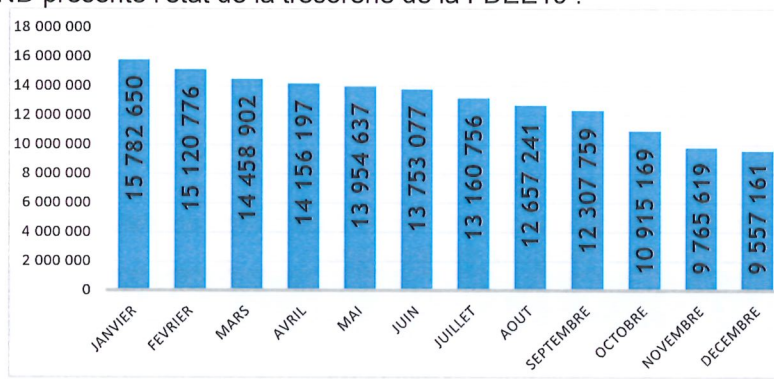
EVOLUTION DE LA DETTE

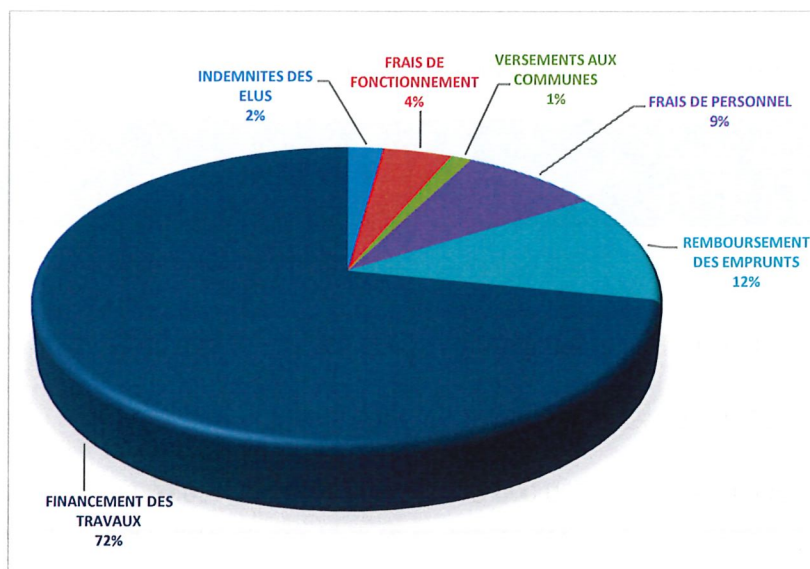
L'évolution de la dette, en 2026, correspond uniquement au prêt de l'opération ECLAIRONS DEMAIN., En effet, seuls les secteurs de Meyssac et de Beynat avaient encore des emprunts qui sont remboursés.

Le fonds de roulement est quand même assez abordable même s'il diminue un peu.

ETAT DE LA TRESORERIE Année 2025

Monsieur DUMOND présente l'état de la trésorerie de la FDEE19 :





Les emprunts correspondent à 12 % du camembert.

Monsieur DUMOND présente les prévisions pluriannuelles. C'est une pratique imposée par la Loi Notre

PREVISIONS PLURIANNUELLES – Section Fonctionnement

Années	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement				
Taxe	3 600 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Redevance R1	585 000	590 000	595 000	600 000
Redevance R2	870 000	800 000	800 000	800 000
PCT	300 000	300 000	300 000	300 000
Participations communales	400 000	400 000	400 000	400 000
Diverses	150 000	200 000	200 000	200 000
Total des recettes	5 905 000	5 790 000	5 795 000	5 800 000

Dépenses de fonctionnement (hors annuité de la dette)				
Indemnités des élus	174 000	180 000	180 000	180 000
Frais de personnel	650 000	650 000	650 000	650 000
Frais de fonctionnement	340 000	350 000	350 000	350 000
Versement redevance aux communes	100 000	100 000	100 000	100 000
Total des dépenses	1 264 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000

Capacité d'autofinancement	4 641 000	4 510 000	4 515 000	4 520 000
Besoins de financement	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Epargne brute	1 141 000	1 010 000	1 015 000	1 020 000

Montant de la dette	5 360 329	4 500 611	3 635 780	2 753 653
Remboursement du capital des emprunts	859 717	864 831	882 127	899 770
Remboursement des intérêts des emprunts	107 401	90 012	72 716	55 073
Montant de l'annuité	967 119	954 843	954 843	954 843

Epargne nette	173 882	55 157	60 157	65 157
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------

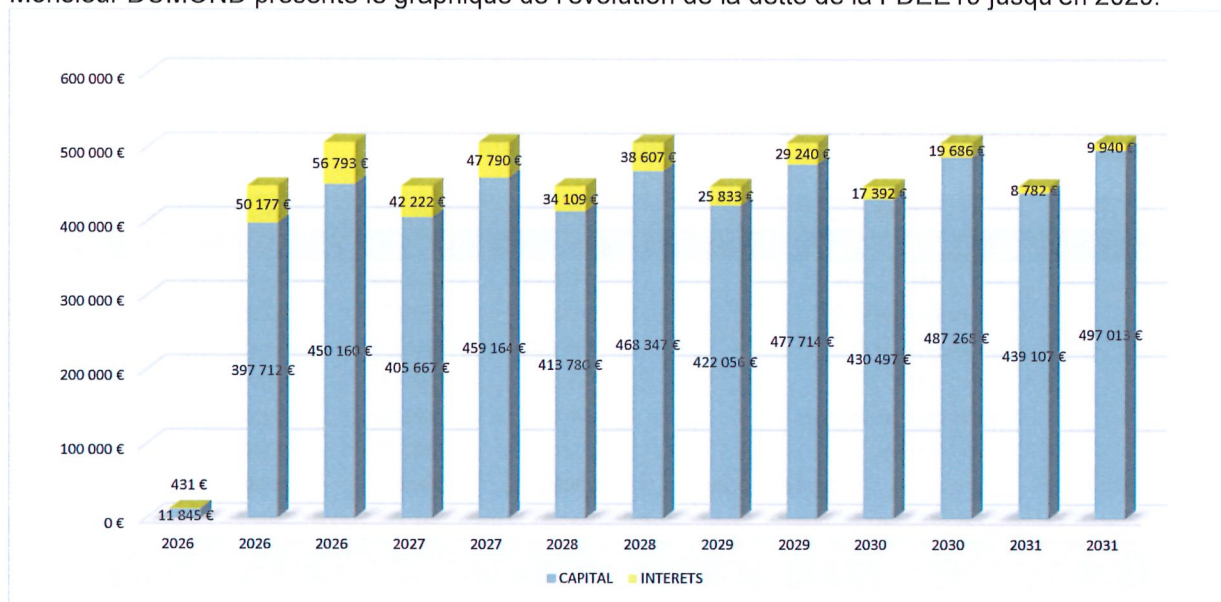
Pour les dépenses de fonctionnement, c'est un peu stationnaire.

PREVISIONS PLURIANNUELLES – Section Investissement

ANNEE	Electrification Rurale	Eclairage Public	Réseaux Téléphoniques	IRVE	Autofinancement FDEE19
2026	5 800 000 €	2 500 000 €	450 000 €	170 000 €	4 630 000 €
2027	5 800 000 €	1 500 000 €	450 000 €	100 000 €	4 600 000 €
2028	5 800 000 €	1 500 000 €	350 000 €	50 000 €	4 600 000 €
2029	5 800 000 €	1 500 000 €	350 000 €	50 000 €	4 600 000 €

Montant de la dette.

Monsieur DUMOND présente le graphique de l'évolution de la dette de la FDEE19 jusqu'en 2029.



En 2026, il y a des reliquats de travaux EP car les entreprises accusent du retard.

En 2027, des travaux de dissimulation seront programmés pour y faire suite.

Après 2027 et 2028, un retour à la normal est possible.

a. Répartition de la redevance de concession pour 2026

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée la répartition de la redevance de concession 2026 dans les secteurs et dans les communes urbaines.

			PROPORTION SECTEURS/COM MUNES	REPARTITION REDEVANCE		
Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Clé de répartition	Clé de répartition	Ligne Budgétaire N°758882	Pour mémoire 2025
Secteurs d'Energie						
ARGENTAT	2 382	329	88,57%	2,56%	19 721 €	17 922 €
AYEN	5 630	568		5,03%	38 791 €	35 253 €
B.M.T.	8 050	945		7,84%	60 422 €	54 910 €
BEAULIEU	2 368	335		2,58%	19 901 €	18 086 €
BEYNAT	2 753	298		2,56%	19 724 €	17 925 €
BRIVE	47 792	1 596		27,12%	208 949 €	189 890 €
EGLETONS	5 739	795		6,18%	47 601 €	43 259 €
HAUTE-VEZERE	5 125	823		6,06%	46 726 €	42 464 €
LARCHE	6 907	491		5,18%	39 911 €	36 270 €
LAROCHE-CANILLAC	1 775	230		1,83%	14 130 €	12 841 €
LUBERSAC	4 207	533		4,29%	33 037 €	30 024 €
MERCOEUR	2 195	343		2,55%	19 659 €	17 865 €
MEYSSAC	3 338	386		3,22%	24 836 €	22 571 €
ORGNAC	7 252	806		6,84%	52 741 €	47 930 €
SAINTE-FEREOLE	1 961	196		1,74%	13 443 €	12 217 €
SAINT-PRIVAT	3 352	418		3,38%	26 074 €	23 695 €
SEILHAC	5 139	552		4,76%	36 659 €	33 316 €
TULLE-NORD	3 357	323		2,93%	22 545 €	20 489 €
TULLE-SUD	3 922	360		3,33%	25 692 €	23 348 €
Total Secteurs	123 244	10 327		100,00%	770 562 €	700 275 €

			PROPORTION SECTEURS/COM MUNES	REPARTITION REDEVANCE		
Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Clé de répartition	Clé de répartition	Ligne Budgétaire N°758882	Pour mémoire 2025
Communes						
ARGENTAT	2 431	119	11,43%	12,63%	12 555 €	13 125 €
BEAULIEU	1 046	46		5,12%	5 087 €	5 423 €
BORT LES ORGUES	2 098	79		9,45%	9 400 €	10 307 €
EGLETONS	2 589	98		11,70%	11 631 €	12 741 €
OBJAT	2 461	91		10,99%	10 925 €	12 018 €
TULLE	10 161	253		37,89%	37 677 €	44 336 €
UZERCHE	1 812	135		12,23%	12 162 €	11 776 €
Total Communes	22 598	821			99 438 €	109 726 €
Total général	145 842	11 148	100,00%		870 000 €	

Il précise que la clé de répartition a été déterminée selon la longueur en kilomètres de ligne.

Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

b. Répartition de la TICFE pour 2026

Monsieur DUMOND propose la répartition de la TICFE 2026 dans les secteurs comme suit :

Secteurs	Montant perçu 2025	Taux de répartition 2026	Montant Prévisionnel 2026
ARGENTAT	79 073,97 €	2,17%	65 247 €
AYEN	213 295,48 €	5,87%	175 999 €
BEAULIEU	79 437,54 €	2,18%	65 547 €
BEYNAT	108 501,15 €	2,98%	89 529 €
BMT	297 032,69 €	8,17%	245 094 €
BRIVE	719 393,03 €	19,79%	593 601 €
EGLETONS	181 782,73 €	5,00%	149 997 €
HTE-VEZERE	183 931,61 €	5,06%	151 770 €
LARCHE	290 658,96 €	7,99%	239 835 €
LAROCHE CANILLAC	50 350,93 €	1,38%	41 547 €
LUBERSAC	176 682,02 €	4,86%	145 788 €
MERCOEUR	74 889,41 €	2,06%	61 794 €
MEYSSAC	139 477,62 €	3,84%	115 089 €
ORGNAC	288 350,84 €	7,93%	237 930 €
SEILHAC	197 020,58 €	5,42%	162 570 €
ST PRIVAT	107 024,75 €	2,94%	88 311 €
STE FEREOLE	92 354,81 €	2,54%	76 206 €
TULLE NORD	159 779,74 €	4,39%	131 841 €
TULLE SUD	148 857,87 €	4,09%	122 829 €
Commune de Beaulieu	47 843,27 €	1,32%	39 477 €
Total	3 635 739,00 €	100,00%	3 000 000,00 €

Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

c. Complément Article 8 – Répartition

Monsieur DUMOND présente la répartition du complément de l'article 8 dans les secteurs pour 2026 :

 FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE 							
COMPLEMENT ARTICLE 8 - 2026							
Secteurs Intercommunaux	Communes	Lieu-Dit	Linéaire (Pose)	Linéaire (Dépose)	Longueur déposée	Longueur sécurisée	Montant HT
BMT	HAVES	Chaunac	BT Aérien T70 - 60m BT sout 150°240° - 405m HTA sout 95° - 15m	T35 - 75m T70-600m HTA 34,4 - 100m	775	95	50 000 €
BRIVE	USSAC	Le Vergis	370 ml	HTA Aer 260 m	260	260	55 200 €
HAUTE VEZERE	SALON LA TOUR	La Bachelerie	BT Aérien T70 - 60m BT Aérien T100 - 980m BT sout 240° - 600m HTA sout 95° - 370m	527 m T70	527	0	82 400 €
MEYSSAC	COLLONGES LA ROUGE	La Côte	630ml	Fils Nus 560ml	560	560	43 200 €
ORGNAC	ST SOLVE	Bellevue (Mairie)	BT sout 150° - 80m BT sout 240° - 405m	T35 - 35m T70 - 384m BT sout 95° - 75m	494	35	46 400 €
BEAULIEU	LIOURDRES	CAYRE	BT Sout	Nu ? 210m	210	210	22 800 €
					2826	1240	
							300 000 €
Taux de sécurisation					44%		

Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

d. Répartition des aides – programme Eclairons Demain – CEE

Monsieur BARTHUEL présente les différentes aides obtenues dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public ECLAIRONS DEMAIN :

SECTEURS	MONTANT DES TRAVAUX	AIDES CD19 mandatés 12/2025	CEE mandatés 01/2026
ARGENTAT	374 138,52 €	56 532,33 €	29 931,08 €
AYEN	382 467,98 €	57 790,91 €	30 597,44 €
BMT	709 228,51 €	107 164,43 €	56 738,28 €
BEYNAT	154 516,11 €	23 347,38 €	12 361,29 €
BEAULIEU	27 682,05 €	4 182,76 €	2 214,56 €
BRIVE	992 666,91 €	149 991,97 €	79 413,35 €
EGLETONS	1 067 828,73 €	161 348,92 €	85 426,30 €
HAUTE VEZERE	333 143,12 €	50 337,93 €	26 651,45 €
LARCHE	385 799,02 €	58 294,23 €	30 863,92 €
LRC	173 771,03 €	26 256,80 €	13 901,68 €
LUBERSAC	248 219,18 €	37 505,92 €	19 857,53 €
MERCOEUR	134 360,33 €	20 301,85 €	10 748,83 €
MEYSSAC	91 680,19 €	13 852,88 €	7 334,42 €
ORGNAC	304 469,59 €	46 005,36 €	24 357,57 €
SAINTE FEREOLE	61 319,52 €	9 265,38 €	4 905,56 €
SAINT PRIVAT	326 642,14 €	49 355,63 €	26 131,37 €
SEILHAC	291 670,46 €	44 071,41 €	23 333,64 €
TULLE NORD	147 048,16 €	22 218,98 €	11 763,85 €
TULLE SUD	183 448,79 €	27 719,11 €	14 675,90 €
	6 390 100,34 €	965 544,16 €	511 208,03 €

Monsieur BARTHUEL rappelle que les CEE sont intégralement reversés dans les secteurs. Etant donné qu'ils ont été mieux vendus, la recette avoisinera les 560 000 € et pas 511 208 €.

Pour l'opération 3REP, il ajoute que les dépenses sont inférieures à ce qui était prévu et donc l'aide du Département n'atteindra pas le montant maximum.

Monsieur CHASSAGNARD intervient pour signaler que certaines lampes dysfonctionnent. Monsieur BARTHUEL lui répond qu'il faut absolument faire remonter à la Fédération toutes les pannes et dysfonctionnements car ces équipements sont couverts par une garantie décennale. Monsieur DUMOND ajoute que les entreprises ont des drivers en stock pour pouvoir les changer. Il y a des techniques mais il faut avoir l'information à la Fédération.

e. Convention de partenariat CD19/FDEE19 Clauses Sociales des marchés publics

Monsieur DUMOND explique que les marchés pourraient se terminer au 31 décembre 2026.

Les nouveaux marchés seront lancés en septembre prochain.

Il explique que, comme pour le précédent marché, le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'insertion, entend s'appuyer sur la commande publique pour agir en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et renforcer la cohésion sociale.

La FDEE19 réalise des travaux ou commande des services sur son territoire. Consciente des opportunités que les dispositions sociales du Code de la commande publique peuvent offrir, elle a décidé d'engager une démarche de développement des clauses d'insertion dans sa procédure d'achats.

La convention définit les engagements de chaque partie et fixe les règles de collaboration entre les différents partenaires, pour la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Elle est conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois. Elle prend effet à la date de signature.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer le renouvellement de la convention avec le Département.

Approuvée à l'unanimité.

3. ECLAIRAGE PUBLIC

a. Information Programme 3R-EP

Monsieur BARTHUEL rappelle que les devis ont été signés par les communes, seules 4/150 Communes ne l'ont pas encore retourné : Astaillac, Soudaine-Lavinadière, La Chapelle aux brocs et Lagarde-Marc-la-Tour. Le problème est que ces 4 devis ne pourront pas bénéficier de la subvention du Département qui a besoin de la validation des communes pour la séance plénière. Les devis sont partis la semaine dernière.

Le marché de fourniture des dispositifs « Rétrofit » a été lancé en consultation, les réponses sont en cours d'analyse et permettront de lancer les commandes d'ici le 15 février prochain.

Les commandes pour la fourniture en « rénovation » ont été lancées pour toutes les communes n'étant pas concernées par du « retrofit » afin d'éviter deux interventions de l'entreprise sur une commune.

Il a fallu lancer un appel d'offres car le marché dépasse les 200 000 €.

Le test sur les lampes « Leds » est en cours sur le secteur de St Privat, un premier bilan sera fait fin avril pour définir l'efficacité de ce programme. La fiabilité est actuellement testée.

b. Information sur le suivi des commandes (horloges) d'éclairage public

Monsieur BARTHUEL explique qu'il a été constaté que certaines horloges, remplacées lors du programme de rénovation des armoires en 2023-2024, sont défectueuses.

Après une réunion au siège, en présence de la société BH Technologie et sa société de commercialisation, au regard d'un problème technique sur une grande partie de ce type d'horloge, « Radiolite 220 », la société a décidé de fournir la même quantité de matériel en remplacement des équipements défectueux, une nouvelle version plus fiable ayant été commercialisée.

Quelques-unes ont d'ores et déjà été remplacées sur certaines communes où des pannes ont été constatées.

A chaque survenance d'une panne, l'entreprise du secteur doit nous la signaler seulement si elle concerne une horloge de type « Radiolite 220 », nous nous engageons à la faire remplacer dans les plus brefs délais.

Les 490 horloges ne tomberont pas toutes en panne mais seront effectivement remplacées d'ici la fin de l'année 2026. Elles sont répertoriées.

4. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

a. Programmes FACE 2026 – Arbitrage et Validation des affaires.

Monsieur DUMOND présente les programmes des travaux FACE arbitrés par le Bureau syndical :

SIE	FACE AE Extension	FACE AP Renforcement	FACE S	Intitulés des AFFAIRES (FACE C et ART 8)		FACE CE	ART 8 Pour Mémoire
ARGENTAT		107 300,00 €		MONCEAUX/DORDOGNE	DISSIMULATION BT LAYGUES	100 000,00 €	
AYEN		260 000,00 €	27 500,00 €	ALLASSAC	DISSIMULATION SAILLANT VIEUX (GC réab)	98 000,00 €	
BEAULIEU		43 000,00 €		LUOURDRES	DISSIMULATION / RENFORCEMENT CAYRE		57 000,00 €
BEYNAT	85 000,00 €	29 500,00 €		MENOIRE	DISSIMULATION RUE DE LA RESISTANCE		
BMT		80 700,00 €		NAVES	RENFORCEMENT BT CHAUNAC		125 000,00 €
BRIVE		61 300,00 €	41 000,00 €	USSAC	RENFORCEMENT BT/HTA LE VERGIS		138 000,00 €
EGLETONS		135 000,00 €	182 000,00 €				
HAUTE VEZERE		97 000,00 €		SALON-LA-TOUR	RENFORCEMENT La BACHELLERIE		206 000,00 €
LARCHE		74 000,00 €	35 100,00 €	CUBLAC	DISSIMULATION RUE DU BOUSQUET	60 000,00 €	
LA ROCHE CANILLAC				GROS CHASTANG	DISSIMULATION BT aux SIVADES	53 200,00 €	
LUBERSAC		55 000,00 €	45 600,00 €				
MERCOEUR		59 000,00 €		SEXCLÉS	DISSIMULATION AU BOURG RUE DE LA FONTAINE		
MEYSSAC		26 400,00 €	36 100,00 €	COLLONGES LE ROUGE	RENFORCEMENT LA COTE		108 000,00 €
ORGNAC		46 000,00 €		SAINT SOLVE	RENFORCEMENT BELLEVUE		116 000,00 €
SAINT PRIVAT			12 400,00 €				
SAINTE FEREOLE		231 300,00 €		SADROC	DISSIMULATION LA BORIE	100 000,00 €	
SEILHAC		243 000,00 €		LAGRAULIERE	DISSIMULATION RUE DE BEL AIR		
TULLE NORD		109 000,00 €		SAINT MEXANT	DISSIMULATION RUE DU FOND BOURG		
TULLE SUD		82 000,00 €		CORNIL	DISSIMULATION IMPASSE DES CHATAIGNERS	105 000,00 €	
MONTANT HT	85 000,00 €	1 739 500,00 €	379 700,00 €			516 200,00 €	750 000,00 €
Dotation FACE	125 000,00 €	1 400 000,00 €	300 000,00 €		2 235 000,00 €	410 000,00 €	
Travaux HT	156 250,00 €	1 750 000,00 €	375 000,00 €			512 500,00 €	
	71 250,00 €	10 500,00 €	-4 700,00 €		2 793 750,00 €	-3 700,00 €	

Le FACE AB extension ne concerne que les communes. Une seule affaire cette année pour le restaurant de l'Etang de Miel.

Pour le FACE AB renforcement, toutes les affaires de plus de 2 clients mal alimentés ont été retenues. Monsieur BARTHUEL rappelle qu'il a fallu que le bureau syndical fasse un arbitrage car il y avait plusieurs affaires. Il ajoute que le montant des dotations ne sont pas connus mais qu'il a fallu prendre de l'avance et anticiper pour faire commencer les études. Toutes les affaires ont été arbitrées par le Bureau Syndical. Pour le FACE CE (dissimulation), le Bureau a dû prioriser selon l'urgence des travaux et la répartition dans les secteurs.

Monsieur DUMOND soumet ces programmes de travaux FACE 2026 au vote de l'assemblée.

Approuvés à l'unanimité.

b. Programme de travaux : Bornes foraines

Monsieur BARTHUEL rappelle que les communes ont demandé l'installation de bornes foraines dans leur bourg, principalement. Christophe POUILLAIN est en train de recenser tous les besoins.

Pour répondre à cette demande, notamment au niveau de la sécurisation, la Fédération va porter et lancer un marché. La maîtrise d'œuvre est assurée par Christophe POUILLAIN.

Commune	Secteur	Borne Hors Sol	Borne Escamotable	Borne Camping-Car	Remarques
ALBUSSAC	ARGENTAT	1		1	6 prises mono et prises tri par borne
ALLASSAC	AYEN	9			6 prises mono et prises tri par borne
PERPEZAC LE BLANC	AYEN	3			6 prises mono et prises tri par borne
NONARDS	BEAULIEU	1			6 prises mono et prises tri par borne
CHANAC LES MINES	BMT	1			6 prises mono et prises tri par borne
GIMEL LES CASCADES	BMT	1			6 prises mono et prises tri par borne
TREIGNAC	BMT	2			6 prises mono et prises tri par borne
COSNAC	BRIVE	2			6 prises mono et prises tri par borne
DONZENAC	BRIVE				
BORT LES ORGUES	COMMUNE URBAINE				
EGLETONS	COMMUNE URBAINE		4		6 prises mono et prises tri par borne
CLERGOUX	EGLETONS	2			6 prises mono et prises tri par borne
LAMAZIERE BASSE	EGLETONS	2			6 prises mono et prises tri par borne
MARCILLAC LA CROISILLE	EGLETONS	3			6 prises mono et prises tri par borne
MONTAGNAC SUR DOUSTRE	EGLETONS	4			6 prises mono et prises tri par borne
ROSIER D'EGLETONS	EGLETONS	1			6 prises mono et prises tri par borne

Étiquettes de lignes	SECTEURS	Somme de LONGUEUR en ML	TOTAL
SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES	ARGENTAT	54	54
ALLASSAC	AYEN	847	2 364
BRIGNAC-LA-PLAINE	AYEN	254	
PERPEZAC-LE-BLANC	AYEN	561	
SAINT-ROBERT	AYEN	187	
SEGONZAC	AYEN	398	
YSSANDON	AYEN	117	
CHENAILLER-MASCHEIX	BEAULIEU	870	2 469
NONARDS	BEAULIEU	133	
PUY-D'ARNAC	BEAULIEU	74	
SIONIAC	BEAULIEU	226	
TUDEILS	BEAULIEU	1 086	
VEGENNES	BEAULIEU	80	
ALBIGNAC	BEYNAT	75	1 585
LE PESCHER	BEYNAT	63	
MENOIRE	BEYNAT	821	
PALAZINGES	BEYNAT	98	
SERILHAC	BEYNAT	528	357
AFFIEUX	BMT	78	
BAR	BMT	60	
CHANAC-LES-MINES	BMT	130	
CORREZE	BMT	89	

Étiquettes de lignes	SECTEURS	Somme de LONGUEUR en ML	TOTAL
DAMPNIAT	BRIVE	67	598
JUGEALS-NAZARETH	BRIVE	83	
TURENNE	BRIVE	448	1 248
DARNETS	EGLETONS	75	
MARCILLAC-LA-CROISILLE	EGLETONS	504	
ROSIERS-DEGLETONS	EGLETONS	669	4 305
CHAMBERET	HAUTE VEZERE	484	
CONDAT-SUR-GANAVEIX	HAUTE VEZERE	270	
EYBURIE	HAUTE VEZERE	1 640	
MASSERET	HAUTE VEZERE	1 012	
MEILHARDS	HAUTE VEZERE	567	
RILHAC-TREIGNAC	HAUTE VEZERE	302	534
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	HAUTE VEZERE	30	
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	LA ROCHE CANILLAC	232	
SAINT-PAUL	LA ROCHE CANILLAC	302	305
CHASTEAX	LARCHE	161	
LISSAC-SUR-COUZE	LARCHE	40	2 952
MANSAC	LARCHE	104	
SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	LARCHE	132	
ARNAC-POMPADOUR	LUBERSAC	489	
BEYSSENAC	LUBERSAC	507	
LUBERSAC	LUBERSAC	1 824	

Étiquettes de lignes	SECTEURS	Somme de LONGUEUR en ML	TOTAL
BASSIGNAC-LE-BAS	MERCOEUR	83	1 727
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZE	MERCOEUR	440	
MERCOEUR	MERCOEUR	639	
SEXCLÉS	MERCOEUR	565	3 489
BRANCEILLES	MEYSSAC	1 031	
CHAUFFOUR-SUR-VELL	MEYSSAC	103	
COLLONGES-LA-ROUGE	MEYSSAC	466	
CUREMONTE	MEYSSAC	303	
LAGLEYGEOLLE	MEYSSAC	574	
LIGNEYRAC	MEYSSAC	164	1 162
MARCILLAC-LA-CROZE	MEYSSAC	848	
JUILLAC	ORGNAC	137	470
VIGEOIS	ORGNAC	1 025	
CHAMBOULIVE	SEILHAC	80	389
LAGRAULIERE	SEILHAC	187	
SEILHAC	SEILHAC	203	164
RILHAC-XAINTRIE	ST PRIVAT	40	
SAINT-PRIVAT	ST PRIVAT	285	139
SERVIERES-LE-CHATEAU	ST PRIVAT	64	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	STE FEREOLE	164	325
FAYARS	TULLE NORD	59	
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	TULLE NORD	80	
SAINT-FORTUNADE	TULLE SUD	325	

Étiquettes de lignes	SECTEURS	Somme de LONGUEUR en ML	TOTAL
ARGENTAT	COMMUNES URBAINES	4 121	79 226
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE		2 074	
BORT-LES-ORGUES		3 757	
BRIVE-LA-GAILLARDE		38 982	
BRIVEZAC		144	
COSNAC		358	
EGLETONS		2 271	
LAGUENNE		866	
MALEMORT-SUR-CORREZE		2 466	
OBJAT		2 202	
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE		1 124	
TULLE		15 590	
USSAC		899	
UZERCHE		3 959	
VARETZ		413	

Madame Salima SAA, qui était Préfète de la Corrèze, avait imposé à ENEDIS l'éradication des fils nus d'ici la fin du mandat sur la commune de VARETZ.

AGENDA ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMOND indique les dates des prochaines assemblées :

- Le mardi 17 février 2026 : Bureau Syndical
- Le Jeudi 26 février 2026 : Comité Syndical à l'immeuble Consulaire de Tulle (vote du budget)
- Le jeudi 21 mai (date à confirmer) : Comité Syndical à l'immeuble Consulaire de Tulle
- En septembre : Comité Syndical

Sans question supplémentaire, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite un bon retour à tous les participants.

Le Président,
Christian DUMOND

Le Secrétaire,
Ali YACINE

